

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3882858

Dénomination : A DOMICILE FAIRE & BIEN

n° de gestion : 2009B05852

n° d'identification : 519 143 465

n° de dépôt : A2010/023757

Date du dépôt : 27/10/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

**A DOMICILE FAIRE & BIEN
A.D.F.B.
Société par actions simplifiée au capital de 11 240 euros
Siège social : 40 Rue du Dauphiné, 69003 LYON
519 143 465 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2010**

Le 4 Octobre 2010,
A 10 heures,

Les associés de la société A DOMICILE FAIRE & BIEN - A.D.F.B. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth TARDY, Présidente.

Madame Yvette POMPANON et Mademoiselle Marjorie ODET, associées représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Michelle GIMENEZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 11 190 actions sur les 11.240 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Novembre et 31 Octobre, de prolonger de dix mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de vingt deux [22] mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 31 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier novembre et finit le trente et un Octobre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 Octobre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

DEUXIEME RESOLUTION

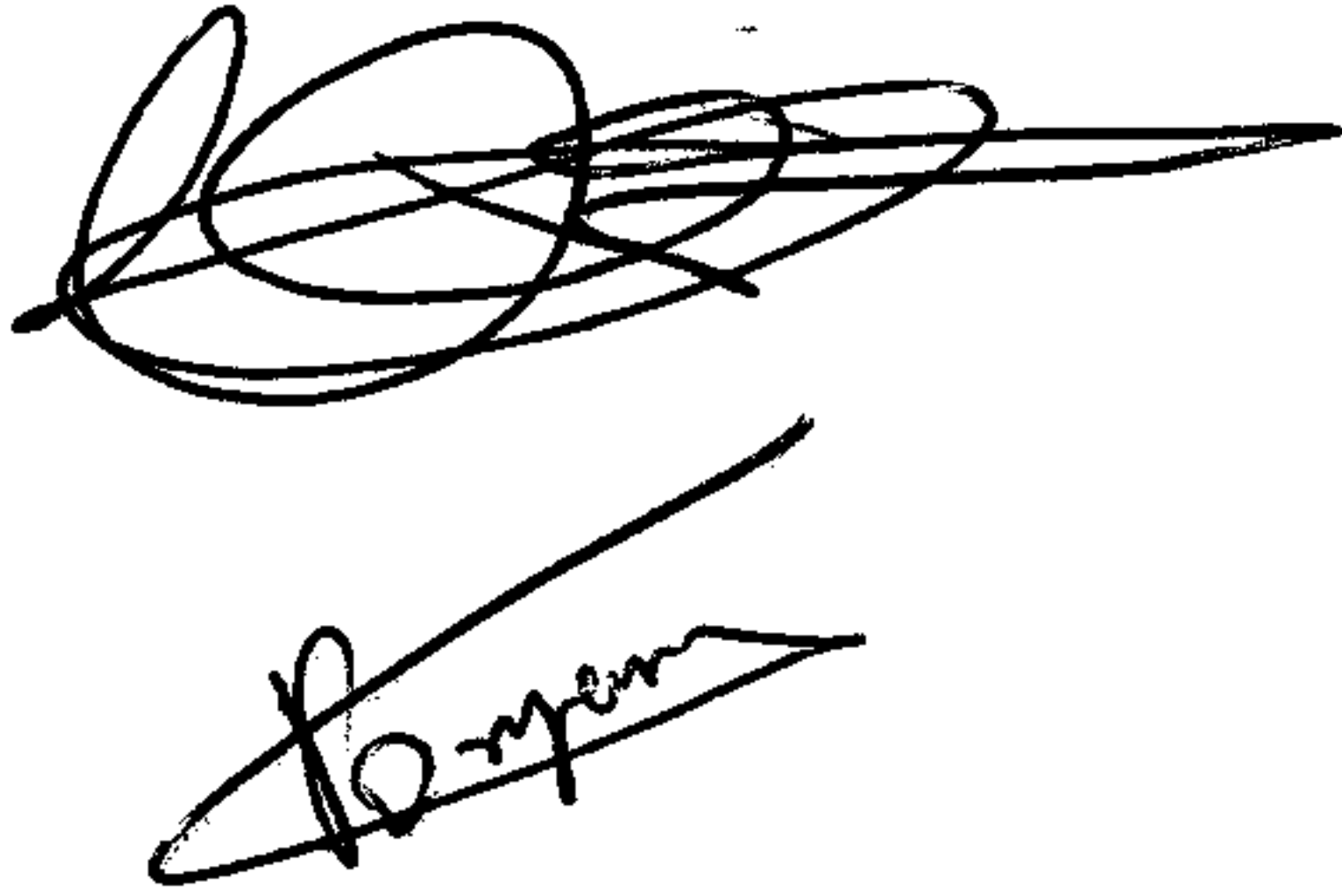
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

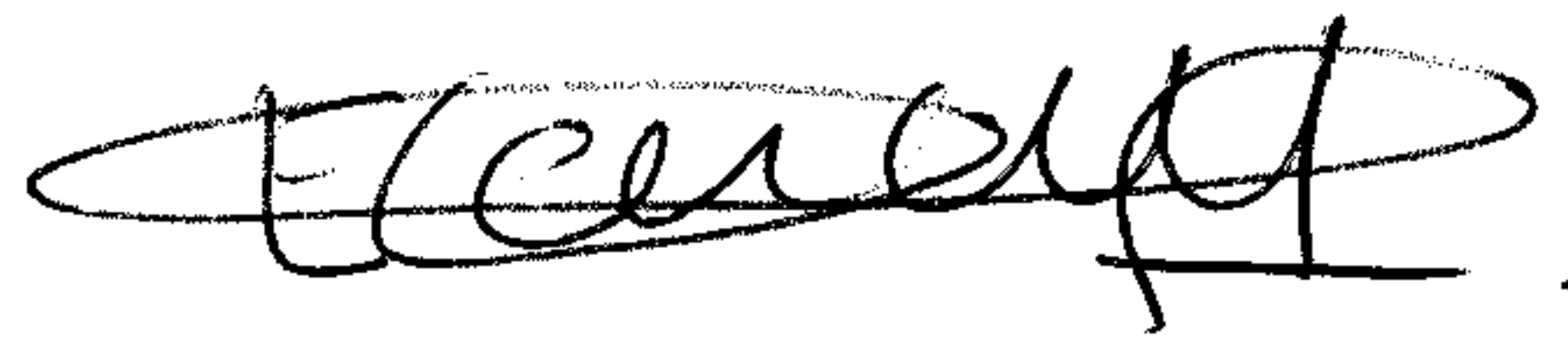
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

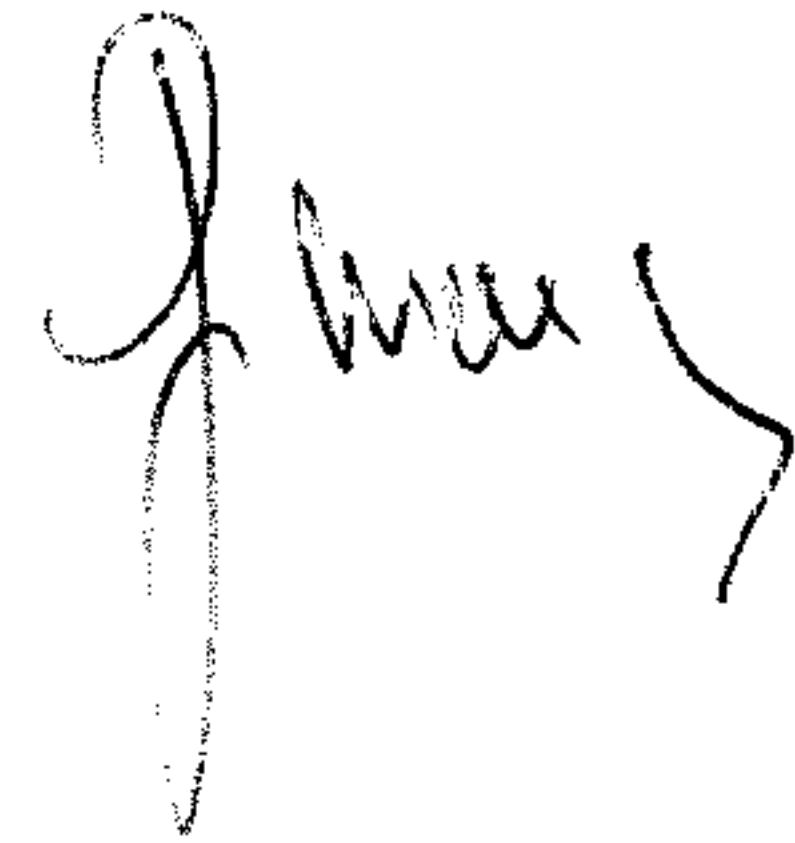
Les scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is a large, stylized, circular scribble. The bottom signature is a smaller, more linear scribble.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final vertical stroke.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a final vertical stroke.